



**MARRE DE
SIMULER MA
RETRAITE
JE VEUX
EN JOUIR**



RETRAITES: CONSTRUIRE PAS DÉTRUIRE

Le système court à sa perte ! Il faut réformer ! Nous ne cessons d'entendre ces propos alarmistes. Chaque gouvernement croit devoir faire sa réforme des retraites, jurant que ça sera la dernière, qu'elle « équilibrera le système » pour les 50 années à venir. Mais alors, pourquoi une nouvelle réforme ? Les mensonges, les non-dits et approximations du gouvernement ont révélé le caractère dogmatique et punitif de cette réforme.

30 ANS DE RÉFORMES RÉGRESSIVES

Depuis les années 80 et la retraite à 60 ans avec 37,5 années de cotisations on est passé à la retraite à 62 ans (Sarkozy), avec des années de cotisations passant de 41 à 43 ans (réforme Tournaine) et des systèmes de décote et surcote. Par ailleurs depuis 1995 le parlement a pris le contrôle du financement de la sécurité sociale au détriment des partenaires sociaux (salarariat et patronnat).



**“ une réforme
porteuse de
justice sociale ”**

**C'est un
mensonge !**



LES CONTOURS DE LA RÉFORME

Le gouvernement Borne, sous l'aiguillon du Président, se croit lui aussi obligé de mener sa réforme des retraites comme si c'était un concours de celui qui aura la réforme la plus régressive. Toujours le même genre de rengaine : « *Nous n'avons pas le choix, sinon le système va sombrer. Vous pouvez même nous considérer comme les grands sauveurs de vos retraites.* » Avant de revenir sur les questions de financement, voici les principales mesures du projet de loi, au moment où ces lignes sont écrites.

L'âge légal sera progressivement relevé à compter du 1er septembre 2023, à raison de 3 mois par année de naissance. Il atteindra la cible de 64 ans en 2030. La hausse de l'âge légal et l'accélération du rythme de progression de la durée d'assurance seront transposées de manière identique à l'ensemble de la fonction publique sur les trois versants, tant pour les catégories « sédentaires » que pour les catégories « actives ».

Tableau de l'âge légal par naissance

Naissance	Âge légal		Nb de trimestre requis*
	Sédentaire	Active	
1960	62 ans	57 ans	167 trim.
01/01 au 31/08/1961	62 ans	57 ans	168 trim.
01/09 au 31/12/1961	62 a. 3 mois	57 a. 3 mois	169 trim.
1962	62 a. 6 mois	57 a. 6 mois	169 trim.
1963	62 a. 9 mois	57 a. 9 mois	170 trim.
1964	63 ans	58 ans	171 trim.
1965	63 a. 3 mois	58 a. 3 mois	172 trim.
1966	63 a. 6 mois	58 a. 6 mois	172 trim.
1967	63 a. 9 mois	58 a. 9 mois	172 trim.
1968	64 ans	59 ans	172 trim.

*4 trimestres supplémentaires tous les 5 ans de service actif

L'inégalité femme/homme selon Macron

Les femmes nées en 1966 travailleront 7 mois de plus contre 5 pour les hommes, 9 mois si elles sont nées en 1972 contre 5 pour les hommes, 8 mois contre 4 pour les hommes de la génération 1980. Voici un des effets concrets de la réforme des retraites révélés par l'étude d'impact qui accompagne le projet de loi présenté le 23 janvier en conseil des ministres. **Franck Riester, le ministre des relations avec le Parlement, a d'ailleurs été obligé de l'admettre : « Les femmes sont évidemment un peu pénalisées [...] On n'en disconvient absolument pas. [...] On n'a jamais dit [...] que tout le monde était gagnant, on demande un effort aux Français ». Aux Françaises tout particulièrement... Pour rappel, 40% des femmes partent à la retraite avec une carrière incomplète. En réalité, cette réforme fait que les femmes vont perdre une partie de leurs avantages liés à la maternité et l'éducation des enfants. Inutile de rappeler qu'en matière d'égalité salariale il y a encore énormément à faire et que si l'on traitait cette inégalité cela ferait des cotisation supplémentaires pour les retraites.**



Le dispositif de carrières longues sera adapté pour qu'aucune personne ayant commencé à travailler tôt ne soit obligée de travailler plus de 44 ans. Ceux qui ont commencé avant 16 ans pourront partir dès 58 ans ; entre 16 et 18 ans à partir 60 ans ; entre 18 et 20 ans à partir de 62 ans, entre 20 et 21 à partir de 63 ans.

Tableau pour les carrières longues

Début de carrière	Nombre d'années de cotisation effectives	Âge légal de départ
14 ans	44 années	58 ans
15 ans	43 années	58 ans
16 ans	44 années	60 ans
17 ans	43 années	60 ans
18 ans	44 années	62 ans
19 ans	43 années	62 ans
20 ans	43 années	63 ans

Si la durée de cotisation de 43 ans, il faut malgré tout tenir compte de l'âge légal. De 14 ans à 58 ans, cela représente 44 années de travail.

Le dispositif de retraite progressive sera étendu aux fonctionnaires, sur les mêmes principes que le dispositif existant pour les salariés et les indépendants, afin de faciliter les transitions emploi retraite et de pouvoir mieux aménager les fins de carrière.

Au final, il s'agit bien de travailler plus pour gagner moins puisque seront de plus en plus rares celles et ceux qui disposeront d'une carrière complète au moment de partir en retraite.

“ 1.200 euros de retraite pour tous ”



C'est un mensonge!

RÉEL OU IMAGINAIRE LE PROBLÈME DE FINANCEMENT ?

Selon le scénario retenu par le Gouvernement sur la base du rapport du Conseil d'orientation des retraites, **il manquera 13,5 milliards d'euros par an à l'horizon 2030.**

Ce que le Gouvernement refuse de nous dire c'est que depuis 1982, **la part des richesses produite par les travailleurs qui leur revient a baissé de 8,7 points au profit du capital.** Revenir à ce niveau de répartition représenterait 112 milliards d'euros par an, soit près de 4000 euros par an, en plus, pour chaque travailleur.

Pourquoi ne nous dit-il pas non plus que **les dividendes versés aux actionnaires des entreprises du CAC 40 ont représenté 56,5 milliards d'euros en 2022, plus de 10 milliards de plus qu'en 2021 !**

Il garde bien sous silence également qu'en 2023, **l'ensemble des exonérations de cotisations sociales va s'élever à 84 milliards d'euros.** La plupart sont compensées à la Sécurité sociale par l'État. C'est donc ce dernier qui subit le manque à gagner. D'une pierre deux coups puisque cela fera un excellent argument pour geler le point d'indice des fonctionnaires.

Il refuse aussi de nous dire que **l'évasion fiscale est estimée à 80 milliards d'euros par an** et pourtant en à peine 12 ans, ce sont 20% des emplois qui ont été supprimés aux Finances publiques. Le gouvernement actuel n'est d'ailleurs pas en reste. Après tout, pourquoi lutter contre l'évasion et la fraude fiscales... À qui profite le crime ?

Ce gouvernement n'a pas plus abordé **la possibilité d'augmenter les cotisations retraites** (même si nous venons de le voir, il est facile d'équilibrer le système autrement). Pour un Smic, ça représenterait 14 euros par mois et pour un salaire à 2500 euros bruts, 20 euros par mois. Et si l'on posait la question aux salariés par référendum ? Nulle doute que le choix serait vite fait !

Tout cela montre bien que **l'objectif gouvernemental n'est absolument pas la recherche de l'équilibre, ni même de proposer un choix aux citoyens.** L'État, lui-même, le dit dans le rapport 2022 de la DREES sur les retraites et les retraités. Entre 2010 et 2020, les produits de retraite supplémentaire (capitalisation) ont vu leur nombre d'adhérents augmenté de plus de 45% à 14,3 millions. Le total de l'argent investi s'élève ainsi à 280 milliards d'euros au début de l'année 2022.

Enfin, la volonté du gouvernement est donc très simple, faire perdre la confiance qu'ont les travailleurs dans le système de retraite par répartition pour permettre à leurs amis financiers d'engranger toujours plus de bénéfices. **Les 370 milliards d'euros par an qui passent par le système de retraites par répartition aiguisent les appétits capitalistes !**



QUELLES PERSPECTIVES ?

Non seulement, il est largement possible de financer le système de retraite pour qu'il soit à l'équilibre mais il est surtout une amélioration réelle est largement possible. C'est pourquoi nous proposons :

- + Un départ en retraite à 60 ans pour toutes et tous (hors départs anticipés pour les métiers pénibles)
- + Revenir au calcul sur les 10 meilleures années pour le privé

- + Conserver le calcul sur les 6 derniers mois pour le public étant donnée la trajectoire de leur rémunération avec intégration des primes dans le calcul de la pension
- + La prise en compte des années d'études
- + Concernant la pénibilité, une prise en compte des situations réelles de travail et la reconnaissance de toutes les formes de pénibilité par grands corps de métier
- + Un taux de remplacement minimum de 75% (Dans tous les cas, pas de pension inférieure au Smic, que nous souhaitons à 2000€, quel que soit le régime de retraite)

Enfin, **la question n'est pas tant de savoir s'il est possible de disposer d'un système de retraite décent pour les travailleurs qui créent les richesses du pays mais plutôt de sortir des mensonges gouvernementaux pour créer les conditions d'un véritable espace de négociation.** C'est le genre de chose qui se fait en démocratie, non ?



“ **il n'y a pas de perdant** ”

C'est un mensonge !



MOBILISONS-NOUS POUR GAGNER !